

**Reconversion de ruraux
et construction d'habitations
individuelles
dans le prolongement
d'un village
1295 Tannay / VD**

Architecte Vincent Mangeat
architecte EPFL-SIA
du GRC
(Groupe de recherche
pour la construction)
1260 Nyon
Tél. (022) 61 70 22 - 23

Collaborateur Bernard Boujol
architecte REG

Ingénieurs civils Jean-François Cevey
Eric Grossenbacher
ingénieurs civils
EPFL-SIA
1260 Nyon

Collaborateur Jean-Pierre Schorpp
ingénieur civil
EPFZ-SIA

Conception 1975-1976

Réalisation 1976-1979

*Coordonnées
topographiques* 562.600 / 129.250

Adresse La Gatillarde -
Le Cul du Chien
1295 Tannay



- Maîtres
de l'ouvrage*
- 1 Maison * Bremond
 - 2 Maison * Mangeat
 - 3 Maison * Cl. + J. Semoroz
 - 4 Maison * P. + M.C. Semoroz
 - 5 Maison De Courten
 - 6 Maison Darrer
 - 7 Maison Milman
 - 8 Maison Colledge
 - 9 Maison Jank
- * Ruraux reconvertis

Plan No 1

Programme

Pour cet ensemble de constructions, réalisé volontairement hors des circuits traditionnels de la « promotion », la maîtrise du problème impose tout d'abord et prioritairement à l'architecte la mise en place de dispositions assurant le contrôle du sol, promesse de vente et d'achat avec le propriétaire et convention fixant les conditions générales du projet entendu dans son acception la plus large.

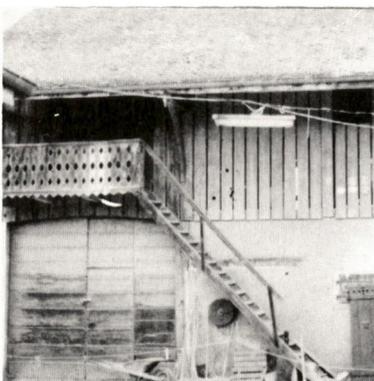
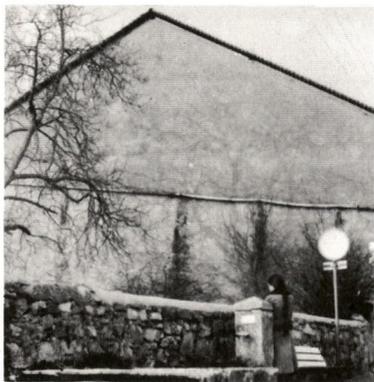
C'est ensuite la définition d'objectifs selon lesquels il est posé que le concept général « d'ensemble d'habitations » passe nécessairement par la définition de règles limitatives à un individualisme exaspéré et cela comme attitude critique par rapport au support réglementaire (zone de villas) dans lequel le projet s'inscrit en partie. On simulera donc les conditions d'une sorte de « plan de quartier » ou plan d'aménagement dont la caractéristique majeure est de mettre en évidence la notion de maîtrise des rapports de voisinage (rapports et relations). Cette notion spécifique de l'ensemble est bien entendu irréalisable dans la « zone de villas » puisqu'il ne peut y avoir de tout par simple juxtaposition d'éléments (somme des parties) et que c'est par définition le lieu de cette contradiction fondamentale selon laquelle « on y contrôle tout en étant complètement contrôlé ». Ici, le « mur épais », niches opaques protectrices, est posé comme moyen architectural significatif de la protection et du contrôle des rapports de voisinage. Le mur ouvert qui lui est opposé en révèle les potentialités. Les ruraux reconvertis sont implantés sur la frange extrême de la « zone village » limite à la « zone de villas » dont il est question ci-dessus. Le modèle typologique est celui de l'organisation latérale tripartite, habitation (A), grange (B), écurie (C), pour le cas complètement développé (A-B-C). Selon les situations, on a des exemples partiels (B-C).

Le concept général pourrait se résumer de la manière suivante :

- Unité de lieu et d'intention contre discontinuité « réglementaire ».
- Maîtrise des rapports de voisinage (proximités contrôlées) comme démonstration et exploitation des possibilités originales de l'ensemble d'habitations.
- Compréhension extensive de la prise de rôle de l'architecte (initiative du projet et maîtrise du sol) comme responsabilité majeure et imprescriptible.
- Continuité des dispositifs bâtis (structure) et des matériaux comme expression d'une certaine forme de pérennité et sans préoccupation « d'intégration » au sens généralement admis de mimétisme rural dans ce cas-là.

La référence constante à ces quelques repères théoriques devrait apporter dans les réponses architecturales qui leur sont associées une contribution à la critique du « débitage », morceau par morceau, parcelle par parcelle, du sol et la démonstration que le meilleur règlement de police des constructions n'y peut mais.

Situation avant reconversion



Lot 1



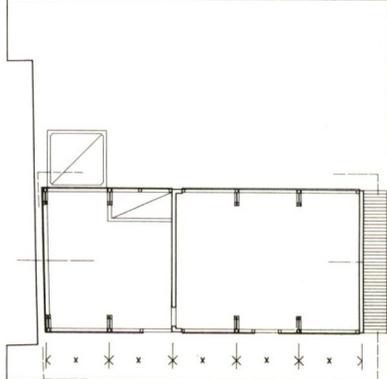
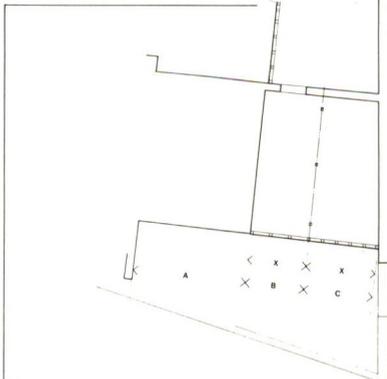
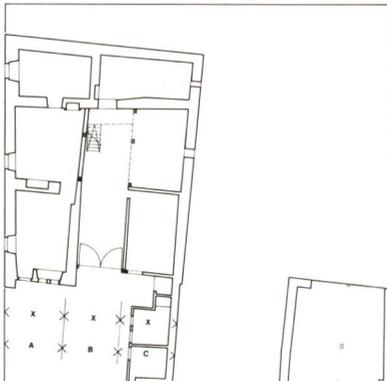
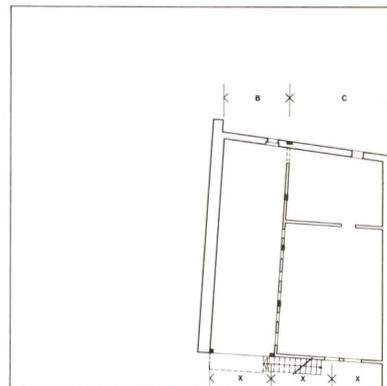
Lot 2



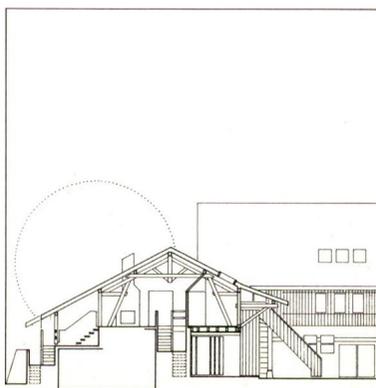
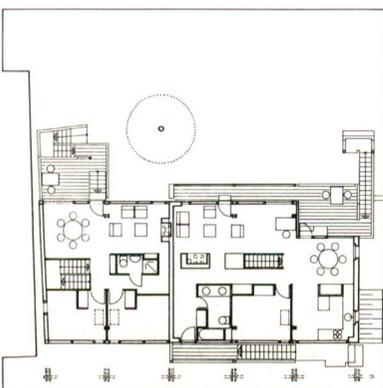
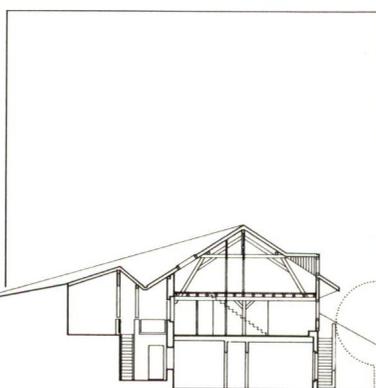
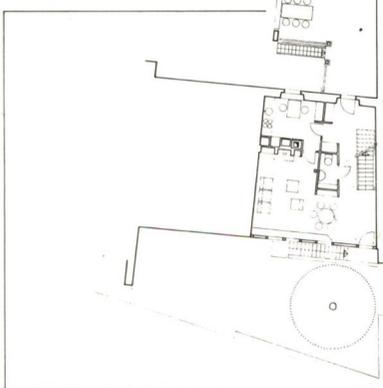
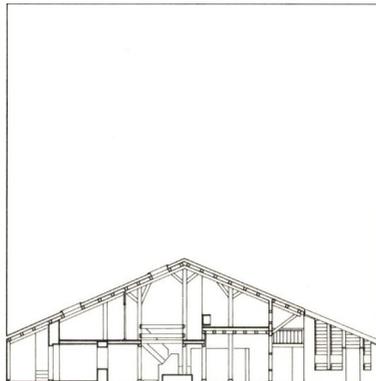
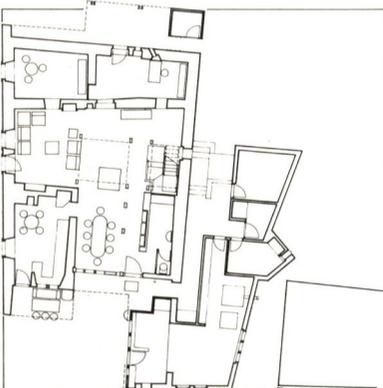
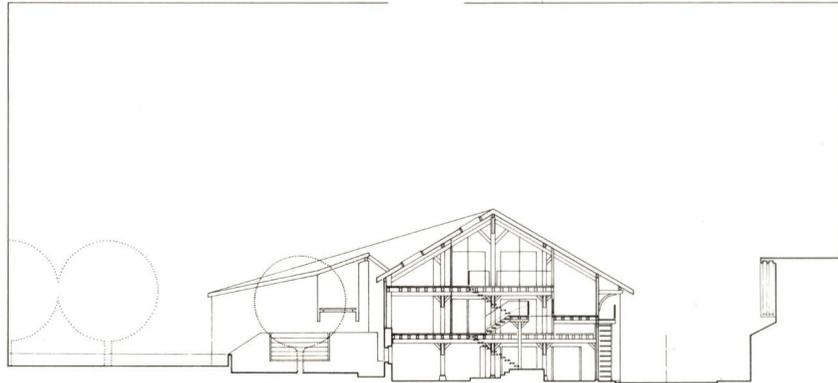
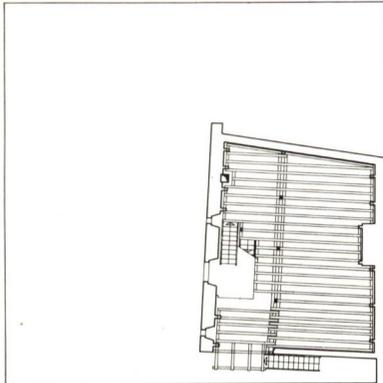
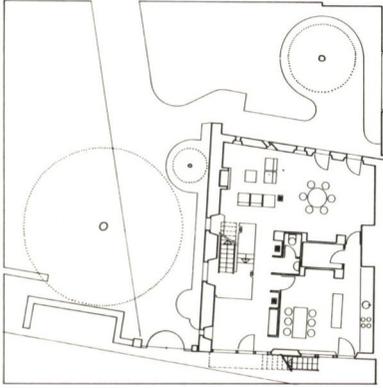
Lot 3



Lot 4



Solution. Concept d'intervention



Problèmes particuliers

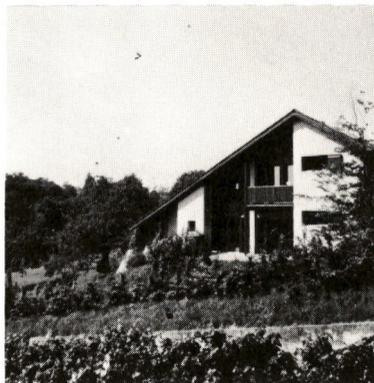
**Quatre ruraux reconvertis
 cinq habitations individuelles
 sur le même site,
 sur le même thème.**

Sur le même site parce que c'est l'extrémité d'un village de La Côte vaudoise entre lac et Jura – on voit le lac et le Jura presque d'un même regard. Les ruraux reconvertis forment l'extrémité du village, ils appartiennent à l'ordre contigu et à l'ordre dispersé. C'est en cela qu'ils amènent, morphologiquement, comme une situation privilégiée de continuité capable de tempérer une disposition réglementaire qui impose, au-delà du village, l'ordre dispersé pour les habitations individuelles.

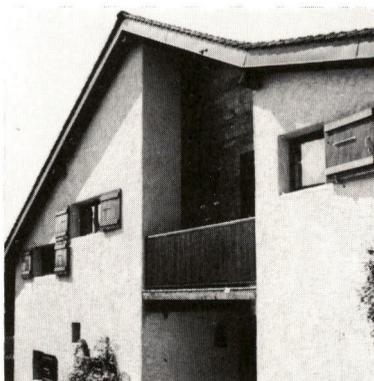
Sur le même thème parce qu'il s'agit là d'expérimenter toute une série de références au contexte bâti, sur le thème de la continuité, des passages « en douceur », des interprétations, des réinventions, des citations, etc., sur la frontière périlleuse de l'ambiguïté – du sentimentalisme peut-être!

On reconnaîtra dans les formes et les espaces certains traits familiers avec lesquels on a noué des rapports d'usage.

Pour les ruraux, il s'agit de les reconverter en investissant les espaces sans qu'ils soient contredits dans leur définition morphologique – ce qui est grand et haut accueille un certain type d'occupation, ce qui est replié et bas accueille, etc., etc., sans bouleversement fondamental – c'est la garantie que l'enveloppe (la façade) garde une solide adéquation au contenu (contenant - contenu).



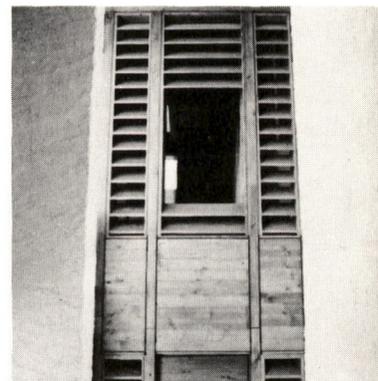
Lot 5



Lot 6



Lot 7



Caractéristiques

| | |
|---|----------------------------|
| Surface totale brute du terrain | env. 18 400 m ² |
| Surface terrain (lots 2-5-6-7-8-9) | env. 16 000 m ² |
| Surface inconstructible (zone verte) | env. 5 800 m ² |
| Surface moyenne du terrain par habitation | env. 1 700 m ² |
| (lots N ^{os} 1-3-4 non compris) | |

Habitations individuelles
 (exemple lot 5)

| | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Cube SIA | 1290 m ³ SIA |
| Prix moyen au m ³ SIA | Fr. 309.- |
| | m ³ SIA 1977 |
| Surface brute de planchers | 325 m ² |

Ruraux
 (exemple lot 1)

| | |
|----------------------------------|-------------------------|
| Cube SIA | 1400 m ³ SIA |
| Prix moyen au m ³ SIA | Fr. 323.- |
| | m ³ SIA 1976 |
| Surface brute de planchers | 400 m ² |



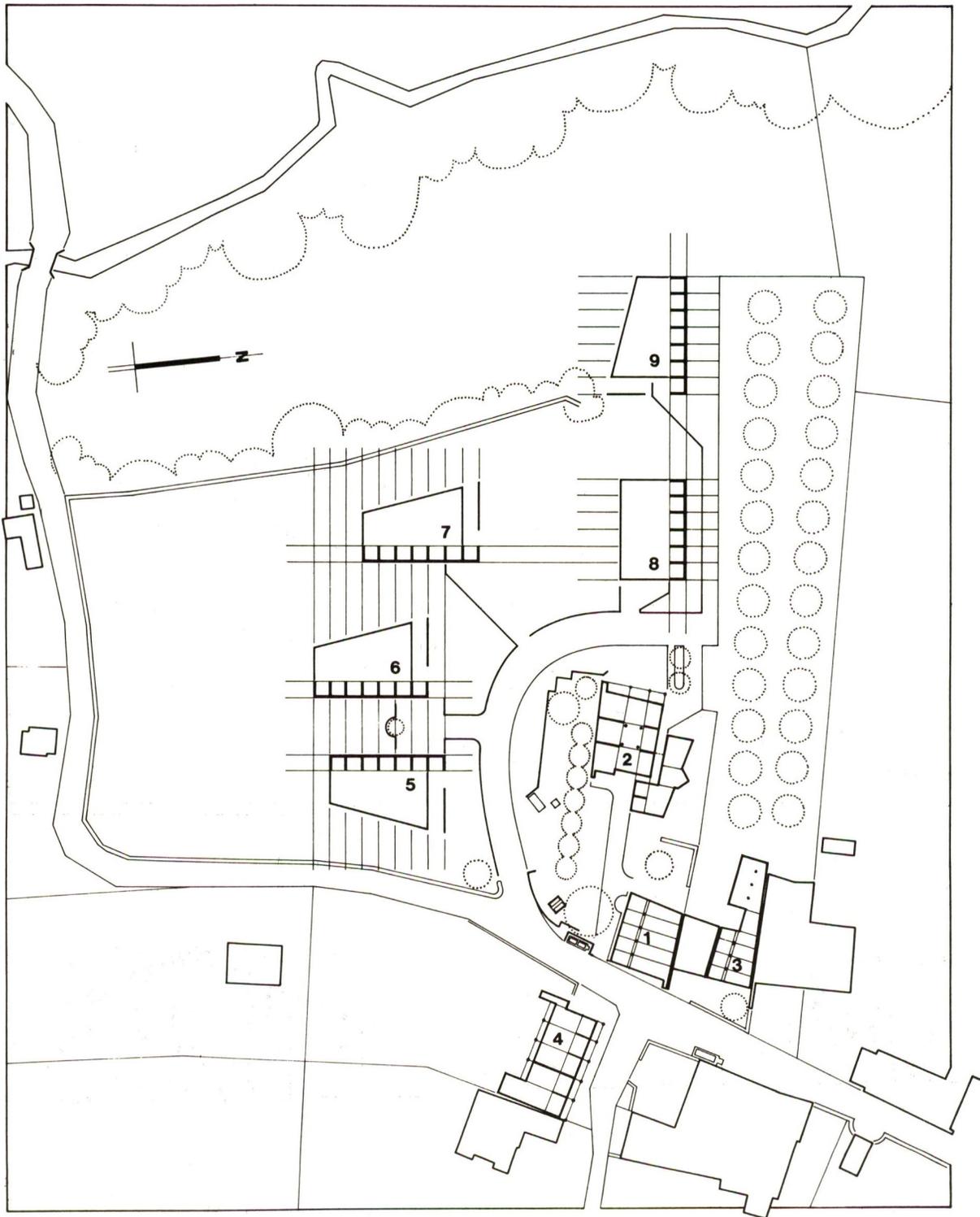
Lot 8



Lot 9



**Reconversion de ruraux
 et construction d'habitations
 individuelles dans le prolonge-
 ment d'un village
 1295 Tannay / VD**



Plan de situation

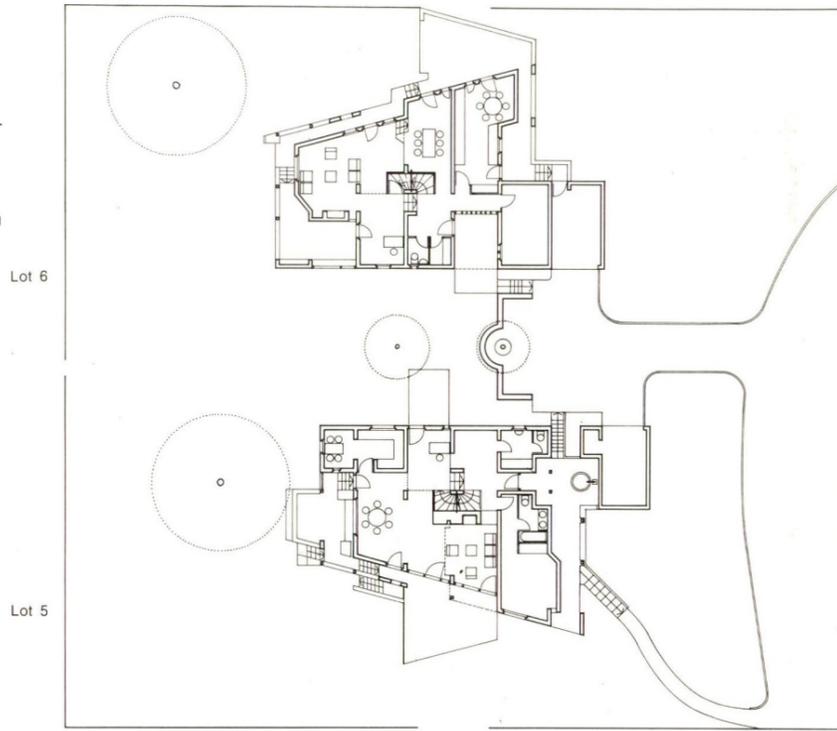
Construction

Travées porteuses et « mur épais » en maçonnerie crépie (mortier bâtard chaux-ciment, tiré à la truelle).
Planchers en bois, soit: solivage sur filières tangeantes à la maçonnerie et posées sur des consoles.
Couverture: tuiles plates.
Remplissage façades sous avant-toits en pans de bois.

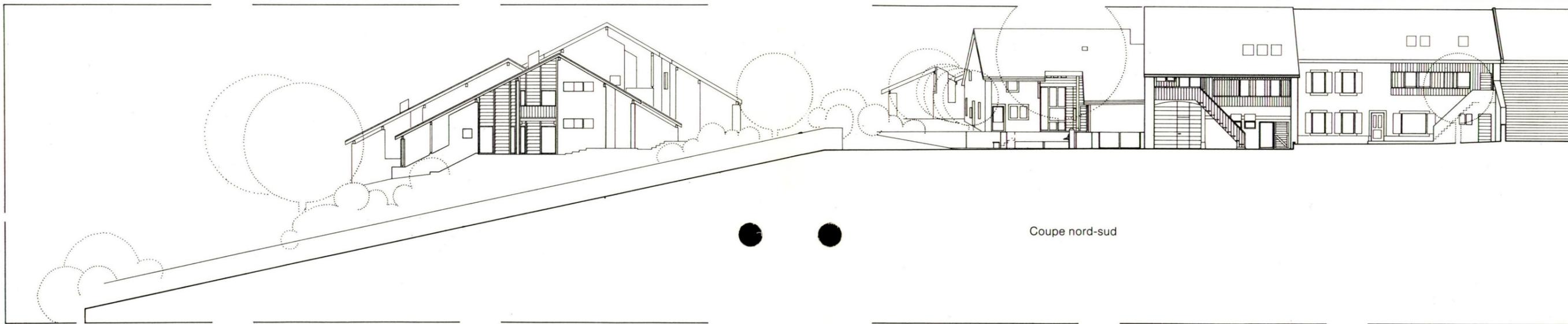
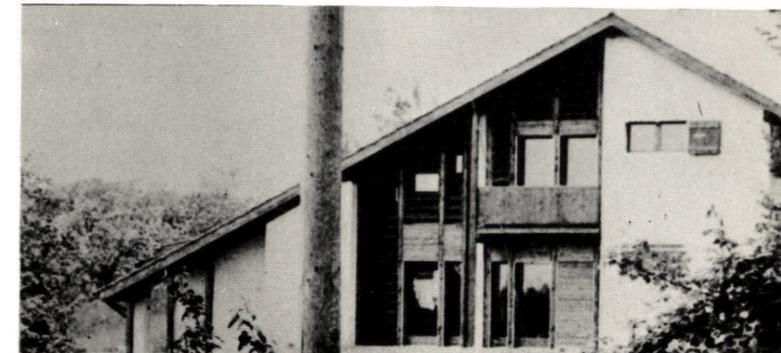
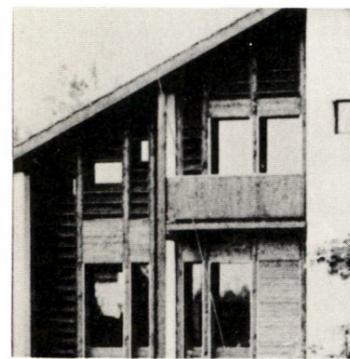
Bibliographie

AS Architecture suisse
N° 43 / Septembre 1980

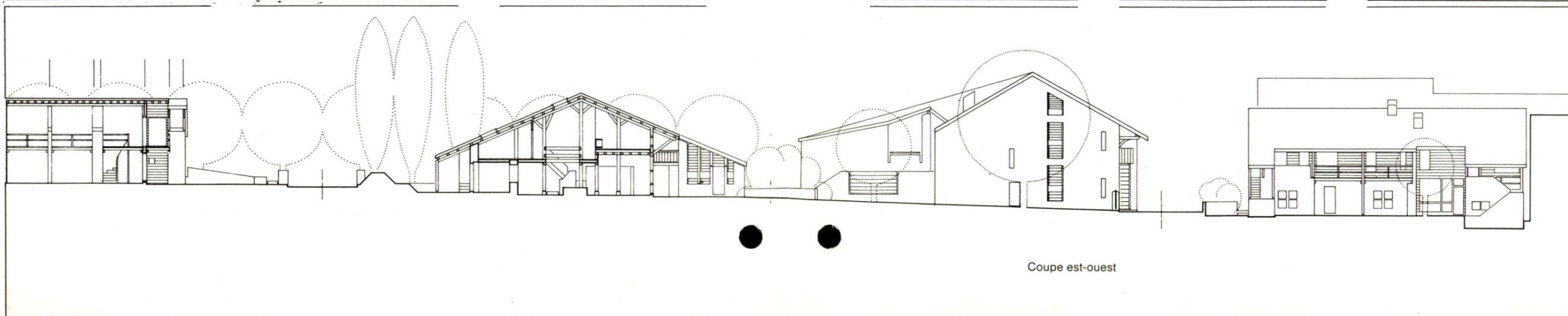
Modèles typologiques



Solution. Concept d'intervention



Coupe nord-sud



Coupe est-ouest

Détails du lot N° 4
 (Maison Mangeat)

Plan au niveau du sol, verger, potager, serre.
 Détail vitrage sur lieu de repas, soit pan de verre plaqué et boulonné sur cadre fixe en bois.
 Goulot de fontaine.

